



Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

Rouen, mercredi 3 août 2016

## Allocation pour la diversité dans la fonction publique

2016-2017

Le dispositif de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, véritable dispositif en faveur de la promotion de l'égalité, ouvert aux étudiants et aux demandeurs d'emploi préparant les concours de la fonction publique, de catégorie A ou B, est reconduit pour la dixième année consécutive.

24 allocations de diversité ont été accordées à la région Normandie, pour l'année universitaire 2016-2017.

### Les critères d'attribution:

Les critères d'attribution des allocations pour la diversité sont « les ressources des familles » ainsi que « les résultats de leurs études antérieures ».

Les résultats des études antérieures sont appréciés en tenant compte de la situation particulière et des mérites respectifs des personnes concernées, c'est-à-dire en prenant en considération leurs difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale, ainsi que la possibilité qui leur est faite d'accéder à des informations de qualité (par exemple, un parcours scolaire effectué en tout ou partie, dans un établissement classé en ZEP).

Cette allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux pour les étudiants, ainsi qu'avec l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour les demandeurs d'emploi. Les revenus pris en compte sont ceux perçus sur l'année 2015 et ne doivent pas dépasser 33100 €.

D'un montant annuel de 2 000 €, le versement de l'allocation est effectué en deux fois, et est subordonné à la fréquentation assidue du bénéficiaire à la préparation au concours et à son engagement à se présenter aux épreuves d'admissibilité du concours préparé.

### Modalités pratiques de dépôt de candidature à l'allocation:

La Normandie expérimente cette année la dématérialisation du dossier de demande. Vous pouvez ainsi le remplir en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://www.enquetes-pfrh-idf.pref.gouv.fr/index.php/349146?lang=fr>

Il vous faudra ensuite imprimer le dossier complété et y joindre l'ensemble des pièces justificatives indiquées. A défaut de saisie en ligne, vous pouvez compléter manuellement le dossier, qui peut être téléchargé via [www.normandie.gouv.fr](http://www.normandie.gouv.fr)

Les dossiers **complets** doivent être adressés, **uniquement par voie postale**, impérativement **avant le 30 septembre** (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante:

Préfecture de la région Normandie

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales- Antenne de Caen

PFRH- à l'attention de Sophie BRAULT - 6 rue Daniel Huet - 14038 Caen Cedex

**Attention : tout dossier incomplet sera refusé**